



## Contenir les populations sanglier par le tir préférentiel des jeunes L'exemple de la forêt de Verdun (Meuse)

Territoire d'expérience : forêt domaniale de Verdun-Spincourt – 3 500 sangliers bouclés – 1 lot par licences dirigées ONF (3 000 ha) ; le reste loué.

La pyramide âge-ratio des sangliers bagués récupérés montre une forte population de jeunes et 98,5 % des animaux sont prélevés à trois ans, quelques rares laies dépassant cet âge car un peu épargnées par les consignes de tir qui peuvent être classées en deux catégories sur ce massif :

- chasse ONF : tir des moins de 55 kg vidés (environ 66 kg sur pied) parfois 60 kg en cas de fortes populations,
- autres lots : tir des moins de 50 kg vidés (parfois 45 – parfois 55) et des plus de 80 kg mâles uniquement.

Le tableau comparatif des différentes sociétés montre un prélèvement aux 100 hectares plus faible sur le territoire géré par l'ONF.

En sachant que les jeunes laies de – d'un an sont à l'origine d'au moins un tiers des marcassins et que les femelles de dix-huit mois assurent aussi un tiers des naissances, un fort prélèvement dans ces classes d'âge exerce une meilleure pression sur les laies reproductrices, objectif recherché.

Le tir des femelles dites âgées (deux ans et +) réduira peu le potentiel d'accroissement bien qu'ayant des portées spectaculaires mais étant peu nombreuses.

En 2002, deux ans avant la fin de bail, les consignes ont été assouplies. Il s'en est suivi un prélèvement de quelques laies adultes de plus de cinq ans.

En 2003, dernière année de bail, les consignes furent presque inexistantes. La courbe âge-ratio est restée basse. Plus de laies adultes ! Prélevées en 2002 !

En comparant le poids des laies reproductrices et les consignes de tir, l'on constate qu'avec le tir des moins de 55 kg vidés, la pression s'exerce sur 70 % de la production marcassin et seulement 56 % avec tir des moins de 50 kg et + de 80 kg.

L'autorisation de tir des mâles dits adultes entraîne par erreur de jugement celui des femelles (environ dix pour seize mâles tués) et fait craindre pour l'avenir d'où un arrêt trop précoce des prélèvements. En conséquence, tout qualitatif se doit d'être accompagné d'un quantitatif très fort, supérieur à l'accroissement si l'on veut réduire les populations.

Il faut donc :

- **prélever mieux** (pression sur les jeunes – 70 % des marcassins issus des laies de – de deux ans),
- **prélever plus** avec pourcentage de prélèvement **par rapport** à la population et non au tableau.

Aucune règle qualitative restrictive ne sera efficace si elle n'est pas accompagnée d'un quantitatif important. Et de plus en accentuant le tir des jeunes et en réduisant celui des "gros" dits adultes, peut-être laisserait-on vieillir quelques spécimens au moins au-delà de quatre ans !

**François MAGNIEN** – Cadre A technique - chef de projet chasse – ONF agence de Verdun

